

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2023

Sont présents : MM. André GENOT - Yves GONZALES - Jean-Luc NAYRAC - Sylvain QUERCY
- Jean-Jacques ROYER

Mmes - Marlène MAZARGUIL – Elodie MOUNAL

Absents excusés : M. Christian PASQUIER et Mme Valérie FOUBERT

Absente : Mme Stella PAGES et M. Christophe DESCARGUES

Procurations: aucune

Secrétaire de séance : Mme Elodie MOUNAL

Début de séance : 21h00

Ordre du jour

- Approbation du P.V. de la dernière réunion du conseil municipal du 5 septembre 2023
- Délibération concernant le CIA de Mme Levasseur
- Délibération concernant le CIA de M. Gonzales
- Versement d'une prime Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) aux fonctionnaires
- Possibilité de percevoir une prime exceptionnelle « Pouvoir d'Achat » à nos deux agents
- Délibération pour le RPQS 2022 du SPANC du Grand-Figeac
- Recensement de la population en 2024
- Evolution des tarifs du Centre de Gestion du Lot (CDG46)
- Information sur la subvention « Fonds Vert » concernant les travaux des bornes incendie
- Délibération pour le recalibrage d'une partie du chemin du Mas de Jean Blanc, à Courbou
- Délibération pour le recalibrage d'une partie du chemin rural de Rudelle aux Levades
- Travaux sur le ruisseau de Rudelle, dans le Courderc
- Recensement 2024
- Délibération sur la participation à l'ALSH de Leyme
- Délibération concernant l'adhésion au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL 46)
- Délibération pour autoriser le maire à effectuer les travaux de restauration et d'entretiens au chalet en bois, situé au 40 de la rue du Couderc, afin de permettre l'ouverture d'un point de restauration rapide en milieu rural
- Planning des travaux dans le chalet en bois
- Rapports de des différentes commissions
- Compte rendu de la Communauté de Figeac
- Questions diverses.

Approbation du P.V. de la dernière réunion du conseil municipal du 5 septembre 2023

⇒ A l'unanimité des membres présents, le procès-verbal est approuvé.

Délibération concernant le CIA de Mme Levasseur

Suite la mise en place par le Conseil Municipal du RIFSEEP délibération N°2017010401 du 04 Janvier 2017 pour les adjoints administratifs et la délibération N°2017083126 du 31 Août 2017 pour les Adjointes techniques,

Vu la circulaire de la Préfecture du Lot du 11 décembre 2018 rappelant aux collectivités leurs

obligations en matière de RIFSEEP,

M. le Maire informe que le versement du Complément indemnitaire Annuel (CIA) est devenu obligatoire. Le CIA tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents (valeur professionnelle de l'agent, investissement professionnelle, sens du service public, capacité à travailler en équipe et contribution au collectif de travail).

Pour l'année 2023, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer un Complément indemnitaire annuel (CIA) à Mme Sabine LEVASSEUR.

Mme Levasseur sort de la salle lors du vote de son CIA.

- ⇒ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide :
- D'allouer à Mme Sabine LEVASSEUR la somme de 150€ Brut/an
 - Cette prime sera versée en une seule fois au mois de décembre

Délibération concernant le CIA de M. Gonzales

M. Yves Gonzales quitte la séance.

Suite la mise en place par le Conseil Municipal du RIFSEEP délibération N°2017010401 du 04 Janvier 2017 pour les adjoints administratifs et la délibération N°2017083126 du 31 Août 2017 pour les Adjoints techniques,

Vu la circulaire de la Préfecture du Lot du 11 décembre 2018 rappelant aux collectivités leurs obligations en matière de RIFSEEP,

M. le Maire informe que le versement du Complément indemnitaire Annuel (CIA) est devenu obligatoire. Le CIA tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir des agents (valeur professionnelle de l'agent, investissement professionnelle, sens du service public, capacité à travailler en équipe et contribution au collectif de travail).

Pour l'année 2023, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer un Complément indemnitaire annuel (CIA) à M. Bernard GONZALES.

- ⇒ Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :
- D'allouer à M. BERNARD GONZALES la somme de 100€ Brut/an
 - Cette prime sera versée en une seule fois au mois de décembre

Versement d'une prime Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) aux fonctionnaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une prime GIPA a été versée à notre agent technique.

Pour rappel, pour bénéficier de cette garantie, l'évolution du traitement brut doit être inférieure, sur une période de référence de quatre ans, à celle de l'indice des prix à la consommation.

La période de référence des traitements bruts annuels est fixée du 31 décembre 2018 au 31 décembre 2022.

M. Bernard GONZALES répondant à ces critères en a donc bénéficié et la somme de 119.54€ brut

lui a été versé en octobre dernier.

Possibilité de percevoir une prime exceptionnelle « Pouvoir d'Achat » à nos deux agents

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le gouvernement a octroyé un barème de prime « pouvoir d'achat » pour les agents publics de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique hospitalière dont la rémunération est en dessous de 3250 euros bruts.

Si cette prime est obligatoire pour ces 2 versants de la fonction publique, elle est facultative pour la fonction publique territoriale, le principe de libre administrative l'obligeant.

Les organes délibérants des collectivités sont donc libres de voter ou pas cette prime pour leurs agents.

La prime est accessible aux agents recrutés avant le 1^{er} janvier 2023 et étant encore en emploi au 30 juin. Le barème mis en place pour les versants Etat et Hospitalier n'est qu'à titre indicatif pour les communes et les employeurs sont libres d'établir un barème inférieur.

A noter qu'avant la délibération, il est nécessaire de consulter le Comité Social Territorial (CST) pour avis.

Pour notre département, le Comité a déjà été saisi et devrait rendre sa décision le 30 novembre prochain.

M. le Maire, après cette présentation, demande aux membres du Conseil Municipal, s'ils seraient ou non, d'accord sur le principe de verser cette « prime pouvoir d'achat » et s'ils seraient d'accord pour que, lorsque le CST aura rendu son avis, il mette en délibération ce sujet.

⇒ Le Conseil Municipal donne son accord de principe

Délibération pour le RPQS 2022 du SPANC du Grand-Figeac

M. Yves Gonzales revient en séance.

M. le Maire présente au Conseil Municipal le RPQS (Rapport annuel sur le Prix et la Qualité) du service du SPANC du Grand Figeac pour l'exercice 2022.

Ce document a été transmis à chaque conseiller pour étude, par voie électronique le 2 octobre 2023.

⇒ Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Approuve ce rapport

Evolution des tarifs du Centre de Gestion du Lot (CDG46)

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la mairie a reçue une note d'information du Centre de Gestion du Lot que leurs tarifs augmenteraient pour 2024 de 3.7%.

Information sur la subvention « Fonds Vert » concernant les travaux des bornes incendie

M. le Maire présente un point : toutes les bornes ont été posées ; et il reste le débit à mesurer.

Concernant la subvention, une première partie a été versée et les travaux étant fini nous allons pouvoir demander le solde.

Délibération pour le recalibrage d'une partie du chemin du Mas de Jean Blanc, à Courbou

M. André GENOT quitte la séance

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager les démarches administratives pour le recalibrage d'une partie du chemin du Mas de Jean Blanc, à la hauteur de Courbou.

M. le Maire indique que la précédente intervention remonte à 40 ans.

⇒ Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte la demande de M. le Maire ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Délibération pour le recalibrage d'une partie du chemin rural de Rudelle aux Levades

M. André GENOT revient en séance.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager les démarches administratives pour le recalibrage d'une partie du chemin de Rudelle aux Levades.

M. le Maire indique que la précédente intervention remonte à 2017.

⇒ Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Accepte la demande de M. le Maire ;
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Travaux sur le ruisseau de Rudelle, dans le Courderc

M. le Maire informe qu'une réunion de travail s'est tenu, à Cahors, le 14 novembre dernier pour calibrer les travaux. Pour rappel, les élèves de l'école d'agriculture Le Montat sont utilisés comme bureau d'études.

Les élèves de l'école d'agriculture Le Montat seront présents sur la commune du 5 au 9 février 2024. La pêche électrique qui a été effectuées a permis d'identifier les espèces présentes dans le ruisseau, à savoir des truites et des loches, plus 1 écrevisse américaine. Etant classée comme nuisible pour la faune et flore locale, celle-ci a été tuée.

Le projet est de créer un méandre dans le ruisseau pour lui redonner de la vitesse et de planter outre des plantes aquatiques, également des essences locales d'arbustes et arbres afin d'éviter la photosynthèse.

M. le Maire signale également que, pour les agriculteurs qui seraient intéressés, il pourrait être opportun de planter des haies en bordure du ruisseau, compte tenu de la prise à 100%M pour eux.

M. le Maire propose qu'un repas soit offert aux élèves le dernier jour pour les remercier et d'offrir une bouteille de vin à chaque responsable de structure (la Fédération de pêche, le Syndicat de l'eau, le lycée agricole, ...), ce que les élus approuvent.

Recensement 2024

M. le Maire rappelle que la commune aura son recensement en 2024. Il sera possible d'y répondre par papier mais il espère que les réponses sous le format « internet » dépasseront le niveau du dernier recensement.

Délibération sur la participation à l'ALSH de Leyme

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal le courrier du Maire de LEYME daté du 8 novembre 2023, relatif au fonctionnement de l'ALSH pour l'exercice 2022.

A cet égard, M. le maire rappelle qu'il avait été décidé que chacune des communes utilisatrices de ce service participe au financement de cette structure, indispensable aux familles.

Monsieur le maire informe que la participation au service ALSH de Leyme pour le fonctionnement de l'année 2022 s'élève à 701 €. Ce montant correspondant à l'utilisation de ce service pour 104 heures par 3 enfants de notre commune.

Il est par ailleurs demandé, conformément au souhait du commissaire aux comptes de l'Association Ségala Limargue que la côte - part de chaque commune soit versée directement à la commune de LEYME, siège de ASL.

- ⇒ Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :
- De verser la somme de 701 Euros à la commune de LEYME pour le service de l'ALSH.
 - De donner tout pouvoir à Monsieur le maire pour signer les documents nécessaires.

Délibération concernant l'adhésion au Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot (SDAIL 46)

M. le Maire propose au conseil municipal, d'adhérer au SDAIL et présente aux membres présents, le service que celui-ci peut apporter à la commune, à savoir son expertise dans de nombreux champs de compétences : une aide technique, administrative, financière, juridique dans des domaines aussi variés que l'aménagement du territoire, la construction ou les équipements publics, la gestion du domaine public ou la gestion foncière, l'entretien du patrimoine historique, les ouvrages d'art, la route, l'adressage ou bien encore l'informatique...

- ⇒ Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :
- d'adhérer au «Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » à compter du 1er janvier 2024,
 - de désigner à l'Assemblée générale du SDAIL comme représentant :
 - titulaire : Mme Marlène MAZARGUIL
 - suppléant : M. Sylvain QUERCY
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette adhésion

Délibération pour autoriser le maire à effectuer les travaux de restauration et d'entretiens au chalet en bois, situé au 40 de la rue du Couderc, afin de permettre l'ouverture d'un point de restauration rapide en milieu rural

M. le Maire rappelle que lors du précédent conseil municipal, il avait été mentionné que le chalet en bois communal allait être libre de locataire, Altitude ayant dénoncé le bail et qu'un habitant souhaiterait louer le local pour en faire un point de restauration rapide à emporter à caractère saisonnier, pour les pèlerins de passage utilisant le GR6 qui traverse la commune. Comme indiqué alors, cela nécessite quelques menus travaux comme rafraîchissement de la peinture, installation d'un chauffe-eau, un évier, ...

M. le Maire sollicite des membres du Conseil Municipal :

- l'accord pour la conversion de ce local en local de restauration rapide à emporter ;
- l'autorisation de mener à bien les travaux requis pour cette transformation.

- ⇒ Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :
- d'approuver cette conversion en point de restauration rapide à emporter
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette conversion, en s'assurant d'avoir les crédits financiers suffisants

Planning des travaux dans le chalet en bois

M. le Maire explique les travaux qui sont à effectuer et qui seront pris en charge par la commune :

- hotte et VMC à prévoir
- électricité à refaire et à adapter aux nouveaux éléments
- achat et installation d'un évier (le devis présenté est validé par l'ensemble des élus)
- le lino est à changer (devis en cours)
- la terrasse à refaire

Pour que le lancement de l'activité soit fait sous les meilleurs auspices, il conviendrait que le chalet soit opérationnel début avril.

Rapports de des différentes commissions

- La commission des écoles prévient qu'un poste en maternelle sera supprimé à la rentrée prochaine.
- La commission eau informe qu'il n'y a pas eu de réunion depuis l'été même si elle était attendue
- Syded : c'est toujours la problématique de la collecte des déchets qui est le sujet phare.

Compte rendu de la Communauté de Figeac

Le programme des travaux/entretien de la voirie pour la période 2020/2025 a été revu.

Questions diverses

- M. le Maire explique aux élus qu'il conviendrait de travailler sur l'isolation thermique du bâtiment de la mairie, dans le cadre des aides à venir pour 2024.
- Le soutien de la commune aux « Restos du cœur » se poursuit : notre agent technique servira de chauffeur pour aller récupérer à Cahors, le 11 janvier prochain, les marchandises nécessaires aux distributions locales.
- M. le Maire interroge les élus sur la proposition d'acheter un broyeur de branche par la mairie qui pourrait également servir aux habitants avec le versement d'une caution. Les élus partagent l'avis favorable du maire. Celui-ci propose de faire un sondage via l'application « Illiwap » auprès des habitants pour s'assurer de leur intérêt pour cette démarche.

La séance est terminée à 23h06.

Le Maire

La secrétaire de séance

Jean-Luc NAYRAC

Mme Elodie MOUNAL

